

La hiérarchie de l'Education Nationale sort de son devoir de neutralité... pour une chanson !



allier@sudeducation.org

Durant les vacances d'hiver, une polémique a pris une ampleur nationale face au refus par la hiérarchie de l'Education nationale que des élèves des écoles de Commentry chantent « Les mains d'or » de Bernard Lavilliers, lors du spectacle de l'harmonie municipale le 28 mars prochain.

Tout cela sous prétexte de « neutralité » et même de « laïcité » car il se trouve que Commentry subit une vague de licenciements dans une de ses usines emblématiques, les Forges. Il ne faudrait donc pas parler à l'école de ce qui se passe dans la vraie vie !

Quand nous avons appris que des écoles allaient pouvoir participer au concert, nous avons pensé que cette affaire était terminée.

Mais la hiérarchie a choisi de mettre de l'huile sur le feu à la rentrée avec un mot de la principale du collège à l'attention des parents d'élèves de la chorale : elle leur indique que les élèves ne pourront pas participer au concert du 28 mars dans le cadre de la chorale scolaire (donc à la totalité du spectacle et pas seulement pour la chanson incriminée) et que la professeure d'éducation musicale ne pourra pas encadrer ses élèves lors de cette soirée.

Ne nous leurrons pas, vu le contexte, les ordres viennent de plus haut !

Refuser que les élèves apprennent et chantent « les mains d'or », c'est refuser de leur permettre de comprendre la situation sociale de leur vie. C'est bien la peine de parler d'innovations pédagogiques, de liens avec le réel dans les apprentissages, ou d'ouverture sur le monde si, quand un vague de licenciements, dans une usine historique, touche une ville, on ne prend pas le temps, en tant que pédagogues, de donner des clés de compréhension. Et une chanson comme « les mains d'or » permet cela.



**La hiérarchie
c'est comme
les étagères**

**plus c'est haut
moins ça sert !**

Ce sont les programmes eux-mêmes qui l'exigent. Sur le site institutionnel Eduscol, il est clairement promue « une éducation de la sensibilité par la sensibilité » à propos de l'enseignement artistique qui doit « faire, éprouver, réfléchir ». Voilà ce que peut pourtant permettre ce projet musical qui devient de surcroît citoyen.

Toujours sur Eduscol, on peut lire que « les temps de pratique musicale constituent des occasions privilégiées d'appel à la sensibilité, à l'imaginaire, à la pensée divergente. Accordant toute sa place à la diversité des expressions, ils favorisent l'émergence et la prise en compte de propositions singulières qui s'inscrivent dans une démarche collective dès lors enrichie. »

**La hiérarchie semble donc avoir du mal avec les programmes
dont elle est pourtant garante.**

Il n'y a donc, en réalité, aucun problème de neutralité à apprendre cette chanson dans le cadre scolaire. C'est même le rôle de l'Éducation nationale. En revanche, le fait que des cadres hiérarchique de l'institution interdisent aux enseignant·es de faire leur travail est un problème démocratique grave.

En l'espèce, les donneurs d'ordre sont sortis de leur devoir de neutralité.

Nous savions déjà qu'ils ne supportent pas le moindre bruit de mobilisation quand ils ferment une classe, allant jusqu'à mettre la pression sur les personnels en inventant un prétendu et inexistant « devoir de réserve ». On constate maintenant qu'une simple chanson sur un évènement social, le licenciement de 190 personnes par une multinationale (dont des parents des élèves) leur arrache les oreilles.

Mais où en sommes-nous pour se retrouver face à de telles dérives autoritaires en dehors du droit ?

Mesdames, Messieurs les chef·fes, il est temps de se reprendre et de faire vivre les principes du service public d'éducation.

Le 5 mars 2026